

Déclaration d'accessibilité

CMA Occitanie / CMA



91 avenue de la République 75011 PARIS | www.numerik-ea.fr

SAS agréée Entreprise Adaptée | SIRET : 818 528 994 00036 | Numéro TVA intracommunautaire : FR81 818528994

numerik-ea est une entreprise du groupe Ctrl-a, pour un numérique juste et utile



CMA s'engage à rendre son site Web accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, une réflexion est en cours afin de structurer et de faire évoluer la démarche d'accessibilité, en tenant compte des besoins identifiés et des évolutions réglementaires et techniques.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Web :
cma-occitanie.fr

État de conformité

CMA Occitanie est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité au RGAA 4.1.2 réalisé par la société [numerik-ea](http://numerik-ea.com) révèle que :

- **75%** des critères RGAA 4.1.2 sont respectés.

Dans le détail :

- Nombre de critères conformes : **45**
- Nombre de critères non applicables : **46**
- Nombre de critères non conformes : **15**

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

Non-conformité

Liste des critères non conformes :

- 1.2 - Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?
- 1.3 - Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?
- 6.1 - Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?
- 7.1 - Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?



- 7.3 - Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?
- 8.6 - Pour chaque page web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?
- 8.9 - Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?
- 9.2 - Dans chaque page web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?
- 10.4 - Dans chaque page web, le texte reste-t-il lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%, au moins (hors cas particuliers) ?
- 11.10 - Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente (hors cas particuliers) ?
- 11.13 - La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?
- 12.3 - La page « plan du site » est-elle pertinente ?
- 12.8 - Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
- 13.3 - Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?
- 13.9 - Dans chaque page web, le contenu proposé est-il consultable quelle que soit l'orientation de l'écran (portrait ou paysage) (hors cas particuliers) ?

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Certains contenus sont exemptés de l'obligation d'accessibilité et se situent hors champ de l'obligation légale :

- Les fichiers disponibles dans des formats bureautiques publiés avant le 23 septembre 2018, sauf s'ils sont nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative relevant des tâches effectuées par l'organisme concerné ;
- Les contenus audio et vidéo préenregistrés, y compris ceux comprenant des composants interactifs, publiés avant le 23 septembre 2020 ;
- Les contenus audio et vidéo diffusés en direct, y compris ceux comprenant des composants interactifs ;
- Les cartes et les services de cartographie en ligne, sous réserve que, s'agissant des cartes destinées à fournir une localisation ou un itinéraire, les informations essentielles soient fournies sous une forme numérique accessible ;



- Les contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle ;
- Les reproductions de pièces de collections patrimoniales qui ne peuvent être rendues totalement accessibles en raison :
 - Soit de l'incompatibilité des exigences en matière d'accessibilité avec la préservation de la pièce concernée ou l'authenticité de la reproduction, notamment en termes de contraste ;
 - Soit de l'indisponibilité de solutions automatisées et économiques qui permettent de transcrire facilement le texte de manuscrits ou d'autres pièces de collections patrimoniales et de le restituer sous la forme d'un contenu compatible avec l'obligation d'accessibilité ;
- Les contenus des intranets et des extranets publiés avant le 23 septembre 2019, jusqu'à ce que ces sites fassent l'objet d'une révision en profondeur ;
- Les contenus des sites internet et des applications mobiles qui ne sont ni nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative active ni mis à jour ou modifiés après le 23 septembre 2019, notamment les archives.

Toutefois jusqu'à l'entrée en vigueur du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 dans les conditions définies à son article 10, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent restent soumis aux obligations d'accessibilité prévues par le décret n° 2009-546 du 14 mai 2009.

Contenus exemptés par l'organisme

Les contenus suivants ont été exemptés à la demande de CMA :

- Cartographie (OpenStreetMap) sur la page 2.
- Bandeau cookie (Axeptio) sur l'ensemble des pages.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 31 juillet 2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :



- NVDA, Firefox
- Jaws , Firefox
- Voiceover, Safari

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- WCAG contrast checker
- HeadingsMap
- Web developer
- ARC Toolkit
- PAC (PDF Accessibility Checker)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/>
2. Page de liste : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/etablissements>
3. Page de contenu : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/choisir-son-orientation/trouver-mon-orientation-artisanat>
4. Page de produit : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/catalogue/cap-menuisier-fabricant>
5. Page CMAD : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/etablissements/cma-ariege>
6. Page de résultats de recherche : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/recherche>
7. Page Formulaire de contact : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/formulaire-contact>
8. Page d'accueil d'un site CMA Formation : <https://formation-cmao-site.staging.ecedi.net/foix>
9. Accessibilité : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/accessibilite>
10. Mentions légales : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/mentions-legales-cgu>
11. Plan du site : <https://cmao-site.staging.ecedi.net/sitemap>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site web pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message : cma-occitanie.fr/contact
- Contacter CMA Occitanie : cma-occitanie.fr/mentions-legales



Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits
(<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07